



N°27
22/08/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2019 »**



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Prairies

- **Cirphis** : Pas de papillons mais quelques chenilles sur plusieurs sites.
- **Réseau de piégeage** : en place depuis le 29 juillet.
- **Hannetons et vers blancs** : quelques dégâts dans le Haut Béarn

Prairies

• Les cirphis, quelques rappels sur ce ravageur des prairies

Trois générations, Trois vols par an

Trois générations, parfois quatre, sont observées par an.

La chenille passe l'hiver au ralenti à l'abri, en profondeur. Au printemps, son développement va s'accélérer, la première nymphose (transformation en papillon) se produit en avril-mai, le premier vol de papillons étant observé en mai. Les populations sont cependant plus importantes au moment de la 3ⁱ^{ème} génération, en septembre – octobre.

Les papillons, d'une envergure de 3 cm, sont identifiables par une tâche claire sur leurs ailes. Chaque femelle pond environ sept cents œufs qui vont éclore en dix jours. La chenille passe ensuite par différents stades de développement, selon sa taille ; elle devient très vorace lorsqu'elle atteint ses derniers stades, de 1.5 à plus de 3 cm de longueur.

En nombre limité, les chenilles consomment surtout les limbes des graminées. Lors de plus fortes proliférations, elles peuvent détruire les plantes entières et migrer d'une parcelle à l'autre.

Les jeunes chenilles vivent à l'abri de la lumière, s'alimentent surtout la nuit et sont donc difficiles à repérer. Même si les dégâts sont, le plus souvent, observés sur les parties hautes des exploitations, la noctuelle a besoin d'un milieu frais et humide pour effectuer son cycle ; il faut donc bien surveiller les bas-fonds, les bordures de ruisseaux et de forêts.

• Le réseau de piégeage

Il s'agit d'un réseau de pièges à phéromone, installés en bordure des prairies, principalement sur le Pays Basque où le papillon et la chenille sont le plus fréquemment présents.



Piège à phéromone à Macaye

Ces pièges, relevés chaque semaine entre fin juillet et fin octobre, permettent le comptage de papillons mâles qui s'y seraient laissé prendre ; peuvent ainsi être évalués la période et l'intensité des vols, et anticipée l'éventuelle présence ultérieure de larves.

Cette année, le réseau de surveillance "habituel" est doublé par un réseau d'une quinzaine de pièges connectés, eux aussi à phéromone et répartis sur le département.

• Les observations de la semaine

Les observations ont eu lieu ce lundi 19 août sur l'ensemble du réseau de piégeage.

Il n'y a pas eu de papillons piégés cette semaine.

Plusieurs chenilles ont été observées sur prairies :

- à Arbonne : 2 chenilles/m², 5 à 15 mm
- à St Pée s/ Nivelle : 2 chenilles/m², 5 à 10 mm
- à Macaye : 1 chenille/m², 5 à 10 mm



Chenille à Macaye (CA64)



Chenille à St Pée s/ Nivelle (CA64)

La deuxième génération est présente, sur plusieurs sites de la côte et au Pays Basque intérieur. Le niveau de présence actuel ne nécessite que de la surveillance, il préfigure en partie la troisième génération.

• Hannetons et vers blancs

Les communes de Lescun et de Lhers sont à nouveau touchées par des dégâts de « vers blancs », la larve du hanneton commun. Des dégâts modérés, mais qui nécessitent une certaine vigilance.

Des dégâts sur quelques parcelles :

Plusieurs **prairies** présentent des attaques significatives, avec des plaques de végétation « mortes », qui peuvent être soulevées à la main et sous lesquelles on trouve des gros vers blancs qui ont sectionné toutes les racines. Sur 2 prairies, seule la partie pentue la plus sèche est vraiment touchée, avec des densités supérieures à 10 larves par m². A Lhers, quelques larves également, mais très jeunes (moins de 5 mm).

Des **fougeraies** ont également été atteintes, toujours sur le versant sud de Lescun, la pelouse se détache par plaque, avec des arrachements par les sabots de vaches, avec des densités mesurées qui peuvent dépasser 20 larves/m².



A quelques cm sous le tapis, les vers blancs



Le tapis d'herbe se retourne à la main

Un petit vol d'adultes en début d'été:

Probablement peu important et peu signalé par les éleveurs, les hannetons adultes ont laissé des traces de morsures sur les noisetiers des haies, à Lescun et à Lhers. Dans les 2 cas, de très jeunes larves sont observées dans le sol à proximité. Le quartier Labrénère, comme souvent, reste le plus touché.

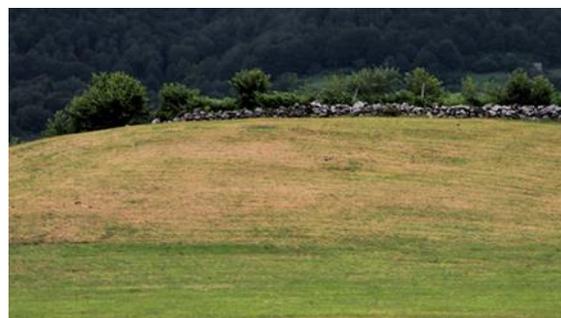


Morsures d'adultes sur noisetiers

Repérer et prévenir :

Outre le jaunissement par plaque, et le décollement de plaques, la présence des corvidés est le signe le plus visible actuellement. Au plus près, on peut remarquer les petits trous qu'ils font avec leur bec en fouillant le sol, les larves se trouvent entre 5 et 10 cm de profondeur.

Les blaireaux laissent aussi des traces de leur passage en fouillant le sol.



Au fond, la partie jaunie, touchée par l'attaque

Agir :

Dans les quelques parcelles dégradées, il faut au minimum scarifier le sol, les larves ne supportant pas la lumière et le dessèchement. Il faut aussi envisager de sursemmer (ou de ressemmer), certes avec des gaminées, mais aussi avec des plantes à enracinement profond qui supportent mieux la prédation et la sécheresse, comme les trèfles, voire la chicorée ou le plantain (mais ce dernier est déjà très présent). Le réensemencement s'impose lorsque le tapis végétal est totalement détruit.

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles



1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est **inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".